



Appel à manifestations d'intérêt

« Appui à l'évaluation indépendante de la qualité des manuels scolaires officiels au programme en mathématiques et français au primaire et au premier cycle du secondaire des pays d'Afrique francophone subsaharienne »

L'appel à manifestation d'intérêt couvre les pays suivants : Burkina Faso, Djibouti, Guinée, Mauritanie, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Tchad et Union des Comores.

Durée d'affichage : 61 jours

Date limite de soumission des offres des ministères de l'Éducation nationale des pays ciblés par l'appel à manifestation d'intérêt : 20 septembre 2023 à 24h00 GMT

1. INTRODUCTION :

Le présent appel à manifestation d'intérêt est lancé pour retenir les pays candidats à la mise en œuvre d'une évaluation de la qualité des manuels officiels au programme en mathématiques et français au primaire et au secondaire premier cycle. L'appel est lancé dans le cadre de la mise en œuvre du projet ressources éducatives initié et financé par l'AFD et mis en œuvre par l'UNESCO et l'Institut Français.

L'évaluation indépendante de la qualité des manuels au programme dans les disciplines clés que sont les mathématiques et le français au primaire, auxquelles s'ajoutent les sciences physiques et biologiques au premier cycle du secondaire, a été initiée lors de la phase 1 du projet ressources éducatives. Elle a été conduite dans six pays pilotes (Bénin, Burundi, Madagascar, Niger, Sénégal et Togo) à travers un partenariat d'exécution conclu avec la CONFEMEN.

Cette évaluation a été mise en œuvre sur la base d'une méthodologie co-construite et validée avec ces pays. L'évaluation indépendante de la qualité des manuels se révèle être une activité utile et fédératrice pour stimuler le dialogue de politique publique et ouvrir des perspectives de collaboration et mutualisation des efforts entre pays pour produire des ressources éducatives de qualité. Ainsi, elle a donné lieu à la Déclaration de Cotonou qui appelle à l'extension de l'évaluation à d'autres pays et à la collaboration concrète pour accélérer la production de ressources éducatives.

En effet, la pleine disponibilité des ressources éducatives de qualité au profit des établissements scolaires et des élèves du primaire et du secondaire constitue un des leviers importants d'amélioration de la qualité des enseignements-apprentissages dans un contexte de limitation des ressources financières et humaines et d'arbitrage difficile entre les différents enjeux de l'amélioration de la qualité de l'éducation.

Malgré la diversité des supports pédagogiques et didactiques, avec notamment l'émergence des ressources numériques, les manuels scolaires demeurent les supports pédagogiques les plus utilisés par les enseignants et les élèves du primaire et du secondaire des pays d'Afrique subsaharienne (Gerard et Roegiers, 1993)¹. Selon Benavot et Jéré (2016)², les enseignants ont recours aux manuels comme un moyen d'enseignement de base dans 70% à 95% du temps de classe. Du fait de cet usage central dans l'apprentissage des élèves, il est raisonnable de questionner le lien entre la disponibilité des manuels scolaires, leur qualité et les acquis scolaires. À cet effet, une revue littéraire réalisée par Read (2015)³ dans différents contextes

¹ Gérard, F-M. et Roegiers, X. (1993). Concevoir et évaluer des manuels scolaires. Bruxelles : De Boeck-Wesmäel

² Benavot, A., Jere C. 8 mars 2016. Gender bias is rife in textbooks. <https://world-education-blog.org/2016/03/08/gender-bias-is-rife-in-textbooks/>

³ Read, T. (2015). Where have all the textbooks gone? towards sustainable provision of teaching and learning materials in sub-saharan Africa.

dont les contextes d’Afrique subsaharienne, montre que la disponibilité de manuels scolaires de qualité constitue un des facteurs les plus déterminants des résultats d’apprentissage des élèves (Mingat et Suchaut, 2000⁴ ; Pôle de Dakar, 2002⁵ ; UNESCO, 2004⁶ et PASEC, 2014⁷ & 2019⁸). Ainsi, l’évaluation indépendante de la qualité des ressources éducatives, notamment des manuels représente une activité centrale pour l’amélioration de la qualité de l’éducation.

2. OBJET DE L’APPEL À MANIFESTATIONS D’INTÉRÊT

L’objet du présent appel à manifestations d’intérêt (AMI) est d’identifier et de retenir un nouveau groupe de pays francophones d’Afrique subsaharienne pour la mise en œuvre d’une activité co-construite d’évaluation de la qualité des manuels officiels au programme en mathématiques et en français au primaire et au secondaire premier cycle de l’éducation nationale.

Les appuis à réaliser à travers cet appel sont notamment des appuis techniques qui cibleront préférentiellement les activités et initiatives de pays pour lesquelles, les gains seront les plus importants et l’appropriation la plus efficace.

L’objectif est de renforcer les capacités des ministères à la mise en œuvre de l’évaluation indépendante de la qualité des manuels officiels au programme en mathématiques et en français au primaire et en mathématiques, français, sciences de la vie et de la terre, physiques et chimie au premier cycle du secondaire.

3. LES ACTIONS

Le présent AMI adresse les plans et perspectives des ministères de l’éducation nationale présentant les caractéristiques suivantes :

- Être en étroite cohérence avec les stratégies et plans de production et diffusion des ressources éducatives du ministère de l’Éducation nationale (MEN) ;
- Être inscrit dans les actions prioritaires du MEN ;

⁴ Mingat A., Suchaut, B. (2000). Une analyse économique comparative des systèmes éducatifs africains. La Confémén au quotidien, 44, pp.3-7

⁵ Pôle de Dakar (2002) Scolarisation primaire universelle : un objectif pour tous, document statistique pour la huitième conférence des ministres de l’éducation d’Afrique (6-12 décembre 2002, Dar es Salam), UNESCO-BREDA, 124 p

⁶ Organisation des Nations unies pour l’éducation, la science et la culture (2004). Education Pour Tous. L’exigence de qualité. Rapport mondial de suivi de l’EPT 2004/05

⁷ PASEC (2015). PASEC2014 – Performances des systèmes éducatifs en Afrique subsaharienne francophone : Compétences et facteurs de réussite au primaire. PASEC, CONFEMEN, Dakar.

⁸ PASEC (2020). PASEC2019 – Performances des systèmes éducatifs en Afrique subsaharienne francophone : Performances et environnement de l’enseignement-apprentissage au primaire. PASEC, CONFEMEN, Dakar.

- Être porté par les directions en charge de la production et la diffusion des ressources éducatives ;
- S’inscrire dans une volonté de mutualisation et collaboration sous-régionale et régionale.
- S’inscrire dans un plan de mise en œuvre détaillé et réalisable sur **au plus 8 mois**.
- L’action est portée par le MEN.

Les profils des personnes de ressources porteuses ou engagées dans la mise en œuvre de l’activité constitueront un élément clé. En particulier, elles doivent assurer la coordination nationale de l’activité, soutenir le dialogue politique et la mobilisation des acteurs nationaux nécessaire à la mise en œuvre technique des activités avec peu ou pas de formation complémentaire d’une part et d’autre part, elles permettront aux Ministères de capitaliser sur les compétences et l’expertise acquises dans le cadre de la mise en œuvre des activités.

Les critères d’éligibilité et de sélection sont détaillés au point 5 du présent AMI.

4. SOUTIEN TECHNIQUE PROPOSE DANS LE CADRE DE L’APPEL

Le projet ressources éducatives apportera un appui technique par :

- La mobilisation de l’expertise internationale nécessaire à la mise en œuvre de l’évaluation indépendante de la qualité des manuels officiels au programme en mathématiques et en français et au renforcement des capacités de l’équipe nationale d’évaluation ;
- Le financement de l’expertise internationale et/ou nationale hormis l’expertise interne au Ministère ;
- Le renforcement des capacités des membres des équipes nationales d’évaluation impliqués dans la mise en œuvre de l’évaluation indépendante de la qualité des manuels officiels au programme en mathématiques et en français ;
- L’appui à la tenue des ateliers inscrits dans le processus d’évaluation de la qualité des manuels au programme.

Pour être efficiente, l’intervention sollicitée pour l’appui à l’évaluation indépendante de la qualité des manuels officiels au programme en mathématiques et en français devra être articulée aux plans et programmes du ministère en matière de production et diffusion des ressources éducatives.

Les appuis de l’UNESCO se feront selon ses règlements en matière de gestion de projet extrabudgétaire et d’intervention auprès des Etats en prenant également en compte les mesures suspensives du donateur (AFD).

5. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE SÉLECTION

5.1. Critères d'éligibilité

Pour être éligibles, les manifestations d'intérêt des ministères de l'éducation devront remplir les critères suivants :

- **Objectif :**

L'appel à intervention est en cohérence avec les plans de renforcement de la production et la diffusion des manuels du ministère de l'Éducation.
- **Typologie des interventions :**
 - L'intervention contribue au renforcement des capacités de la structure ou département du Ministère en charge de la production et l'évaluation des manuels officiels. Elle doit s'insérer dans le dispositif existant ou prévisionnel ;
 - L'intervention se situe dans le cadre de l'appui technique nécessaire à l'amélioration de la qualité des manuels et au renforcement des capacités du ministère de l'éducation nationale en matière d'évaluation de la qualité des manuels. Elle ne finance pas l'acquisition de matériels ;
 - Le Ministère demandant l'intervention devra mettre à disposition le personnel nécessaire à l'intervention et être en mesure de les prendre à sa charge. Les voyages et ateliers tenus dans le cadre des évaluations, l'élaboration et l'édition des rapports d'évaluation seront supportés par le projet ressources éducatives.
- **Partenaires :**

La manifestation d'intérêt est portée par le/les ministère.s en charge de l'Éducation ; Dans la réalisation des activités, des synergies devront être réalisées avec les initiatives existantes de sorte à éviter les doublons et les interventions parallèles. Le Ministère en tant que bénéficiaire intervient dans la facilitation du dialogue politique et le plaidoyer avec les partenaires techniques et financiers de l'éducation en vue de soutenir les synergies à renforcer.
- **Portage opérationnel :**

Le portage opérationnel au niveau du Ministère est assuré par la direction générale en charge de la production et la diffusion des ressources éducatives. Celle-ci doit être capable de mobiliser et coordonner les interventions des autres directions générales dont les contributions sont nécessaires à la mise en œuvre de l'évaluation de la qualité des manuels au programme.
- **Effet fédérateur :**

L'intervention doit fédérer les principaux acteurs et départements du Ministère œuvrant dans le domaine indiqué.

5.2. Critères de sélection

L'activité soutiendra un petit nombre de projets à fort impact. Les propositions présentées seront notamment évaluées sur la base des critères suivants :

Pertinence de la proposition au regard de la stratégie d'intervention, notamment en termes de :

- Lien avec la vision du Ministère en termes de production et d'évaluation de la qualité des manuels officiels au programme dans l'éducation ;
- Prise en compte et participation aux efforts de mutualisation et de partage de connaissances sur la qualité des ressources éducatives et la production de ressources éducatives mutualisables.

Impact global de l'intervention :

- Impact attendu de l'appui à l'évaluation de la qualité des manuels au programme en mathématiques et en français pour le primaire et le secondaire premier cycle : ambition qualitative et quantitative, en fonction des cycles d'éducation visés ;
- Effet structurant de l'intervention pour le système scolaire et le renforcement des apprentissages aussi bien pour le public que le privé ;
- Effet fédérateur de l'appui sollicité pour les initiatives existantes ou imminentes

Qualité des départements et de l'équipe nationale porteuse de l'intervention

- Capacité technique des membres de l'équipe nationale constituée ;
- Capacité à mobiliser et à coordonner les différentes directions ministérielles dont les interventions sont nécessaires à la mise en œuvre de l'évaluation de la qualité des manuels ;
- Capacité à coordonner et à fédérer les différentes initiatives pour plus de synergie
- Capacité à accueillir et porter les activités d'évaluation indépendante de la qualité des manuels et les sessions de renforcement de capacités dans le cadre de l'intervention sollicitée.

6. PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT ET DU DOSSIER DE CANDIDATURE

6.1. L'équipe technique nationale d'évaluation indépendante

- Liste des membres de l'équipe nationale annexée des curriculum vitae. Cette équipe doit comprendre des spécialistes reconnus dans l'élaboration et l'évaluation des manuels dans les disciplines concernées par l'AMI qui ont au moins 5 ans d'expérience dans l'élaboration et l'évaluation de la qualité des manuels et ressources didactiques, des enseignants-chercheurs spécialisés en didactique ou

des inspecteurs dans les disciplines concernées par l'AMI. L'équipe technique nationale sera composée de douze (12) experts évaluateurs (2 experts par disciplines) et un (1) investigateur principal. La coordination de l'activité au niveau du ministère est assurée par le Correspondant national de la CONFEMEN ;

- Liste des éventuels partenaires institutionnels associés notamment les ONGs, associations ou partenaires techniques et financiers venant en appui dans le domaine concerné avec précision des contacts de leurs représentants.

6.2. Contenu du projet

- Décrire le projet d'évaluation :
 - Présentation des objectifs recherchés par l'évaluation de la qualité des manuels au programme ;
 - Description de la problématique pour le Ministère et des améliorations nécessaires en termes de qualité des manuels officiels produits ;
 - Description des ressources éducatives à évaluer ;
 - Présentation des partenariats déjà engagés, imminents ou recherchés ;
 - Cohérence de l'intervention avec les mesures déjà engagées ou à venir dans le secteur ;
 - Résultats attendus,
- Préciser les actions structurantes à réaliser à travers l'intervention ;
- Détailler les appuis techniques nécessaires en précisant, pour chaque appui, les actions à exécuter ;
- Proposer un cadre des résultats de l'intervention en précisant des indicateurs d'avancement et d'évaluation des résultats et de l'impact de l'intervention au niveau du Ministère ;
- Proposer un projet d'agenda de la mise en œuvre des activités.

7. PROCESSUS DE PROPOSITION ET DE SÉLECTION D'UN PROJET

Le processus se déroulera en trois phases essentielles :

- 1) Dépôt de la manifestation d'intérêt ;
- 2) Présélection de pays ayant soumissionné ;
- 3) Co-construction du projet final d'intervention avec la CONFEMEN et l'unité de gestion du projet Ressources éducatives à l'UNESCO y compris l'élaboration du plan d'action spécifique (feuille de route détaillée) nécessaires à sa réalisation et signature de la lettre d'entente avec le ministère de l'Éducation des projets présélectionnés.

Les différentes étapes seront détaillées comme ci-dessous :

7.1. Dépôt de la manifestation d'intérêt

Les dossiers présentés doivent être synthétiques et précis. Ils sont envoyés sous format électronique au plus tard le **20 septembre 2023 à 00h GMT à la CONFEMEN et au Bureau régional de l'UNESCO à Dakar** (adresses renseignées en fin de document).

Des compléments d'information pourront être demandés aux Ministères de l'éducation ayant fait les requêtes. Une présélection des manifestations d'intérêt sera réalisée selon les critères précisés ci-dessus (point 5).

7.2. Co-construction de projets finaux présélectionnés

Afin que l'intervention réponde au mieux aux ententes du projet ressources éducatives, les Ministères responsables des manifestations d'intérêt présélectionnées pourront préciser l'équipe de gestion du projet et les autres partenaires participant à leur côté. Le document d'intervention précisant les appuis du Projet ressources éducatives et annexé d'une feuille de route budgétisée seront élaborés.

7.3. Signature de la lettre d'entente avec le Ministère

Une fois le document précisant l'intervention et sa feuille de route budgétisée, une lettre d'entente tripartite sera signée entre la CONFEMEN, l'UNESCO et le ministère de l'Éducation ayant sollicité l'intervention en vue de la mise en route des appuis techniques qu'apportera le projet Ressources éducatives.

8. CALENDRIER DE DÉPÔT ET DE SÉLECTION DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT ET DES PROJETS.

Les dépôts de manifestations d'intérêt se feront en une seule fois. Les avis de présélection des projets sont communiqués aux ministères et l'engagement des appuis techniques du projet se fera au plus 1 mois après signature de la lettre d'entente.

9. L'ÉVALUATION DE RÉSULTATS ET D'IMPACT

L'évaluation de résultats et d'impact se fera dans le cadre de l'intervention menée avec le Ministère. Aussi, en concertation avec la CONFEMEN et l'UNESCO, chaque équipe nationale prévoira les modalités de restitution des données nécessaires à l'évaluation des résultats et au rapportage de la mise en œuvre des activités.

Des indicateurs seront mis en place avec les équipes du ministère pour permettre de mesurer la performance de l'intervention. Deux types d'indicateurs seront mis en place avec les équipes

ministérielles : (i) les indicateurs d'avancement et (ii) les indicateurs d'évaluation de l'intervention et de son impact.

Un bilan détaillé sera effectué à la fin de l'intervention. Les reportages seront demandés sur une base trimestrielle.

Les indicateurs détaillés pour les interventions sélectionnées seront proposés dans la version complète du projet, en collaboration avec l'équipe de gestion du projet ressources éducatives, pendant la phase de co-construction.

10. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION ET DE GESTION DES CONTACTS DU PROJET

La mise en œuvre de l'intervention devra s'accompagner d'une communication claire et partagée en vue de renforcer le plaidoyer, la visibilité et l'appropriation des activités par les cadres des ministères et les bénéficiaires que sont les élèves et enseignants.

Les valeurs de collaboration, de partage et de mutualisation des ressources éducatives entre pays occupent une place prépondérante dans le cadre des interventions de ce projet.

En conséquence chaque intervention devra :

- Fortement valoriser la marque du projet ressources éducatives ;
- Participer à la communication et aux activités de plaidoyer du projet ressources éducatives.

11. CONTACTS

Les manifestations d'intérêt sont déposées sous format électronique à l'adresse suivante :

CONFEMEN

Complexe Sicap Point E, 3^e étage, Avenue Cheikh Anta DIOP,

BP : 3220 Dakar/Sénégal

Email : confemen@confemen.org et pacte@confemen.org

copie à :

Bureau régional de l'UNESCO à Dakar

Route de la plage de Ngor

BP 3311 Dakar Sénégal

Secteur de l'Éducation

Projet Ressources Educatives

Email : Ressources.educatives@unesco.org

Elles doivent être accompagnées d'une lettre signée du Ministre ou du Secrétaire général.

DATE LIMITE DE SOUMISSION : 20 septembre 2023 à 24h00 GMT